



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2016

COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire,
Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE,
Messieurs CORNILLE, VAN ELSLANDE, MEERPOEL, DELANNOY,
Mesdames AJDADA, CLOMBE, WALLEZ, ALMEIDA, DEFOSSE, VERKAMPT, LEVEUGLE,
Messieurs BESSA, COTTENYE, DELVA, DELECOURT, S MARESCAUX, DELEBECQUE,
Madame RAMOS, Messieurs DELEVOYE, RUMAS
Conseillers Municipaux

Excusés : Monsieur HEIREMANS qui donne pouvoir à Mme DELTOUR
Madame WAGNON qui donne pouvoir à Madame DEFOSSE
Madame SINNAEVE qui donne pouvoir à Monsieur RUMAS

Monsieur le Maire, nous accueillons ce soir Madame RAMOS, nouvelle conseillère du groupe Présents pour l'Avenir qui remplace Madame BENSIMED démissionnaire. Nous lui souhaitons la bienvenue.

En fin de conseil, je tiens à votre disposition pour votre information un document que nous avons reçu du Conseil de Développement de la MEL qui s'intitule « GOUVERNANCE ».

De même, Madame LEFEBVRE vous fera un résumé de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées qui s'est déroulée le 29 novembre 2016 dont le conseil doit être informé et qui sera repris sur ce présent compte rendu. Ce compte rendu est à votre disposition chez Madame BONVARLET.

Approbation du dernier compte rendu du conseil du 01/12/2016
Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'avenir : 3 voix pour – 1 ne prend pas part au vote

DELIBERATION NR 1 : SUBVENTION SYNDICAT AGRICOLE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code Général des collectivités Territoriales
Vu la Commission « Finances/administration » du 13/12/2016

DECIDE d'octroyer au Syndicat Agricole au titre de l'année 2016 une subvention de 150 euros.

Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

DELIBERATION NR 2 : SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code Général des collectivités Territoriales
Vu la Commission « Finances/administration » du 13/12/2016

Considérant la délibération du 12 juin 2016 décidant le versement d'une participation de 10021 euros au club de Handball suite au recrutement d'un animateur sportif, participation versée en deux parties 5010.50 euros au 1^{er} semestre 2016, et 5010,50 euros au 2^{ème} semestre 2016,

Considérant l'arrêt maladie de cet animateur sportif et le versement par la CPAM d'une indemnisation de 1963 euros,

DECIDE de déduire de la 2^{ème} partie de la participation la somme reçue de la CPAM et de verser au club de handball un solde de 3047,50 euros (5010,50 euros – 1963 euros)

Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire.

M LE MAIRE : nous avons un accord entre le club de hand, la ville de BOUSBECQUE et nous-mêmes ville de WERVICQ pour financer l'emploi d'un animateur sportif s'occupant du hand quand il est dans le club et d'activités sportives diverses dans la commune. La dernière délibération avait été suspendue pour cause d'absences dont le club n'avait pas tenu compte

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

DELIBERATION NR 3 : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : OSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES A LA GESTION DE LA MEL

Monsieur le Maire remet à l'assemblée une copie du rapport d'observations définitives de la Chambre des Comptes concernant la gestion de la Métropole Européenne de Lille – exercices 2009 et suivants

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Chambre des Comptes du 27 octobre 2016 reçu le 7 novembre 2016,

Considérant qu'en application de l'article R 241-18 du code de juridictions financier, ce rapport qui a été adressé à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille qui l'a présenté à l'organe délibérant, doit être adressé aux maires de toutes les communes de cet établissement public,

Considérant que ce présent rapport doit être présenté à l'assemblée afin qu'il donne lieu à débat

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives concernant la gestion de la Métropole Européenne de Lille arrêté par la Chambre des Comptes du Nord Pas de Calais pour les exercices 2009 et suivants

M LE MAIRE : vous avez eu la copie du rapport d'observations de la Chambre des comptes concernant la gestion de la MEL. Avez-vous des questions ou des réflexions à faire ?

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

DELIBERATION NR 4 : COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la délibération du 30 mars 2016 déterminant la composition des commissions municipales,

Vu la démission de Madame Soukaïna BENSIHMED et l'arrivée d'une nouvelle élue Madame Eugénie RAMOS au sein de la liste « Présents pour l'Avenir »

Il convient que le conseil municipal désigne à nouveau les élus qui siégeront au sein des différentes commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, en respectant le principe de la représentation proportionnelle, d'adopter la création des commissions annexées à la présente délibération.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

DELIBERATION NR 5 : CAISSE DES ECOLES : DELEGUES DU CONSEIL

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la délibération du 22 avril 2014 décidant de fixer à trois le nombre d'élus siégeant à la Caisse des Ecoles Publiques et la nomination de Madame HAUTEFEUILLE, Madame CLOMBE et Madame BENSIHMED déléguées du Conseil au sein de cet organisme

Vu la démission de Madame Soukaïna BENSIHMED et l'arrivée d'une nouvelle élue Madame Eugénie RAMOS au sein de la liste « Présents pour l'Avenir »

Il convient que le conseil municipal désigne à nouveau les élus qui siégeront au sein des différentes commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, en respectant le principe de la représentation proportionnelle, de nommer

Madame HAUTEFEUILLE,
Madame CLOMBE
Madame RAMOS

Déléguées du Conseil Municipal en vue de siéger à la Caisse des Ecoles Publiques de WERVICQ SUD

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

DELIBERATION NR 6 : SIVU

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des collectivités Territoriales

Vu la Commission « Finances/administration » du 13/12/2016

Vu la délibération du 01/12/2016 se prononçant favorablement sur la création d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour assurer la gestion du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) entre les communes de BONDUES, BOUSBECQUE, LINSELLES et WERVICQ SUD, et ceci suite à la dissolution prochaine du syndicat intercommunal (EURALYS) qui gérait depuis mai 2005 cette structure,

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- Valider le périmètre du futur SIVU à savoir les communes de BONDUES, BOUSBECQUE, LINSELLES et WERVICQ SUD,
- Approuver les statuts ci-annexés à la présente délibération

- De désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant du Conseil Municipal au sein du SIVU « Relais Enfance » qui seront chargés de représenter la ville de WERVICQ SUD au sein de cette structure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Confirme la validation de la création du SIVU
- Valide le périmètre du futur SIVU
- Approuve les statuts
- Désigne les délégués ci-après :

Madame DELTOUR	Déléguée titulaire
Madame CLOMBE	Déléguée titulaire
Madame LEVEUGLE	Déléguée suppléante

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret. Le groupe Présents pour l'Avenir accepte de voter à main levée

DESIGNATION DES DELEGUES

Déléguée Titulaire Madame DELTOUR

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

Déléguée Titulaire : Madame CLOMBE

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

Déléguée Suppléante Madame LEVEUGLE

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

VOTE DE LA DELIBERATION

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

DELIBERATION NR 7 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (1)

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la commission finances du 13/12/2016

Vu les budgets primitif et supplémentaire 2016

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'études générés par les travaux de rénovation et de réhabilitation du Château Dalle Dumont

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041	Fonction 01	Article 2031	6381,26 €
--------------	-------------	--------------	-----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041	Fonction 01	Article 2313	6381,26 €
--------------	-------------	--------------	-----------

M LE MAIRE : comme vous le savez, ces décisions réintègrent les frais d'étude dans le cadre des travaux pour nous permettre de récupérer la TVA

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

DELIBERATION NR 8 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (2)

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la commission finances du 13/12/2016
Vu les budgets primitif et supplémentaire 2016

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'études générés par les travaux de rénovation et d'extension du Complexe Sportif de la Victoire

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041	Fonction 411	Article 2031	8812 €
--------------	--------------	--------------	--------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041	Fonction 411	Article 2313	8812 €
--------------	--------------	--------------	--------

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

En attendant que Monsieur CORNILLE branche le rétroprojecteur pour vous présenter le budget, je vais vous faire communication d'une circulaire reçue du Préfet ce matin :

« la loi prorogeant l'état d'urgence jusqu'au 15 juillet 2017 a été publiée au journal officiel du 19/12/2016.

Elle est la réponse à la gravité de la menace terroriste qui affecte notre pays et nos voisins européens, comme en témoigne l'attentat perpétré hier soir à Berlin dans un marché de Noël très fréquenté.

Devant la persistance de ce danger, je vous demande de veiller à ce que la plus grande vigilance soit portée sur tous les événements (spectacles, marchés de Noël, feux d'artifices...) que vous pouvez être amené à organiser en cette fin d'année dans votre commune.

Il convient de rappeler fermement aux organisateurs et aux sociétés qui auront été chargés d'assurer la sécurisation de ces manifestations, les règles strictes qu'il convient d'appliquer au niveau du filtrage, de la fouille des sacs, des objets abandonnés et de la surveillance des sites.

J'ai demandé aux forces de police et de gendarmerie d'être particulièrement vigilantes et présentes sur tous ces événements.

Au-delà de cette mobilisation, chacun d'entre nous (policiers municipaux, agents de sécurité, citoyens...) doit être appelé à participer activement à la sécurité de tous.

Vous voudrez bien également informer mes services ou les services de votre sous-préfecture de tous les événements programmés dans votre commune pendant la période des fêtes, qui pourraient rassembler un public important.

Je compte sur votre collaboration et votre vigilance en cette période à haut risque »

M LE MAIRE : les différents adjoints référents savent que tous les événements car nous appliquons un dispositif en accord avec la police nationale, font l'objet d'une déclaration à la Police trois semaines avant.

DELIBERATION NR 9 : BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur CORNILLE projette les tableaux présentés à la commission finances du 13/12/2016

TABLEAU RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour les recettes, les taux des taxes qui seront votés dans la prochaine délibération sont proposés inchangés. Ce tableau est analytique par secteur (solidarité, intergénération...). Dans les autres colonnes, vous avez les réalisés 2016/2015/2014 et les sommes allouées en 2016 et prévues au BP2016.

Les recettes s'élèvent à 4 254 252 euros

TABLEAU DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Toujours reprises par secteur analytique. La dotation aux amortissements est de 245 000 euros

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 4 254 252 euros

TABLEAU RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont par chapitre : FCTVA, Subventions, opération d'ordre de transfert (dotations aux amortissements) , opérations patrimoniales. Les recettes s'élèvent à 1 270 048, 28 euros

M RUMAS : peut on savoir ce que représentent exactement les acomptes versés

M CORNILLE : dans le cadre des gros chantiers en cours : complexe et château Dalle, les entreprises peuvent demander des acomptes par rapport à l'avancement des travaux.

M LE MAIRE : c'est tout à fait légal. Toute entreprise a droit à une avance lorsqu'elle démarre de gros chantiers. Pour nous il s'agit d'un jeu d'écriture

M RUMAS : pourquoi cela ne figurait pas sur le BP 2016

M LE MAIRE : il n'y avait pas d'avances en 2016, les travaux n'avaient pas démarré. On ne pouvait pas anticiper quelque chose que l'on ne connaissait pas, on n'avait rien versé

TABLEAU DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

On retrouve le remboursement de la dette, les opérations patrimoniales, et les différents investissements prévus en administration, écoles, cultures, manifestations communales, espaces verts, intergénération, jeunesse et sports voiries, bâtiments, équipements sportifs. Dans la commission finances, on a décidé de reporter certains investissements au BS.

M LE MAIRE : je ne suis pas d'accord avec la rénovation au ¼ de l'Eglise. Il faut mettre rénovation partielle attendons d'avoir les chiffres exacts

Les dépenses s'élèvent à 1 270 048, 28

Les derniers tableaux présentent la section de fonctionnement et la section d'investissement en mode M14.

M CORNILLE : dans le budget qui vous a été remis, les pages les plus significatives sont la page 4 qui reprend le fonctionnement et l'investissement

La page 5 : recettes et dépenses de fonctionnement par chapitre

La page 6 : même chose en investissement

Page 8 : dépenses fonctionnement et investissement

Page 9 : recettes fonctionnement et investissement

Pages 10 à 12 : dépenses de fonctionnement par chapitre et détaillées par article comptable

Pages 13 à 14 : détail des recettes de fonctionnement

Pages 15 à 16 : détail des dépenses d'investissement

Pages 17 à 18 : détail des recettes d'investissement

Pages 19 à 39 : détail des investissements par opération

Pages 40 à 48 : présentation croisée par fonction de la M14, présentation officielle réclamée par le Trésor vue d'ensemble

Pages 49 à 56 : présentation détaillée du fonctionnement croisée par fonction

Pages 57 à 63 : présentation croisée en investissement détaillée

Pages 65 à 66 : Etat de la dette avec les trois emprunts que nous avons contractés

Pages 76 à 77 : Equilibre des opérations financières qui prouve que l'on est capable de rembourser le capital

Pages 86 à 87 : listing avec toutes les associations susceptibles de percevoir une subvention. Seules les subventions de la Caisse des Ecoles, du CCAS, et de l'Orée du Bois ont été indiquées. Les autres subventions seront votées ultérieurement

Pages 89 à 92 : état du personnel avec les postes ouverts et les postes pourvus par filière

M LE MAIRE : concernant le tableau du personnel, je vous rappelle que je me suis engagé en commission à le revoir avec vous en commission en début d'année afin de le dépoussiérer et voir les postes qui peuvent être supprimés

M DELEVOYE : concernant la police municipale, vous aviez proposé une somme de 100 000 euros qui n'apparaît pas dans le BP.

M LE MAIRE : j'ai répondu en commission et je l'ai écrit que nous couvrirons les frais de la police municipale par les économies faites par le budget de fonctionnement puisque vous pouvez constater que depuis 2001 le budget de fonctionnement ressort toujours en positif. Je ne doute pas que nous arriverons à ressortir des économies qui nous permettront de financer la police municipale sachant que le temps de l'étudier, le temps de réaliser les documents, ne sera pas opérationnelle avant au moins septembre 2017 bien que j'avais espéré juin.

M DELEVOYE : Aura-t-on les moyens de payer ces agents municipaux à l'avenir. Je me pose la question pour les années suivantes

M LE MAIRE : ce sera un choix politique à faire tous les ans comme lorsque l'on établit le budget. Les taux n'ont pas été augmentés depuis deux ans.

M RUMAS : mais, il y a eu l'année dernière la suppression de l'abattement.

M LE MAIRE : c'était un effort d'environ 90 euros par foyer fiscal. Cette année, la hausse de la fiscalité n'est pas de notre fait, nous n'y sommes pour rien. Je vous rappelle que l'état nous a supprimé 555 000 euros de dotations

M DELEVOYE : c'est pourquoi je suis interpellé A-t-on les moyens ?

M LE MAIRE : tout dépend des choix que l'on fait. Des prestations existantes peuvent être limitées ou supprimées. Il y a des politiques obligatoires. Si nous sommes amenés à faire des choix, ceux-ci seront déterminés par le conseil municipal. Aujourd'hui nous envisageons avec optimisme cette nouvelle politique

MADAME DELTOUR : c'est pour cela que l'on fait cette police en intercommunalité pour réduire les coûts

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

DELIBERATION NR 10 : TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Budget Primitif 2017

DECIDE

- D'adopter les taux suivants pour l'exercice 2017

TAXE D'HABITATION 29,14

TAXE FONCIERE BATIE 22,98

TAXE FONCIERE NON BATIE 48,08

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 4 voix pour

MME LEFEBVRE La commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées s'est tenue le 29/11/2016. Je vous rappelle que c'est une commission qui a été créée par délibération du 23/09/2015. Cette commission dresse un constat de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), de la ville, des établissements privés et du patrimoine communal

La commune informe la commission des démarches entreprises par les commerçants, les professions libérales et les autres ERP de la ville pour la mise en conformité de leurs locaux. A noter que dorénavant toutes les demandes de permis de construire des ERP intègrent la mise en accessibilité de leurs locaux

D'autre part, le patrimoine communal a fait l'objet d'un agenda d'accessibilité (Adap) qui a été validé le 20/01/2016 pour une durée de 9 ans

Le rapport reprend les aménagements qui ont été entrepris cette année pour respecter nos engagements à savoir pour 2016, la mise en accessibilité de l'ESPACE 2000, de l'école Pasteur, du bureau des services techniques, de l'église et de la salle du Pont Frontière. Pour tous ces bâtiments, les aménagements ont commencé. En 2017, ils seront terminés plus la fin de la réfection du complexe sportif de la Victoire

Nous avons constaté que l'agenda est bien respecté puisque nous avons l'obligation de faire des travaux ou des aménagements chaque année de l'agenda

Ce rapport est consultable chez Mme BONVARLET

M LE MAIRE : la séance est levée. Je souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année

Le Maire,
Conseiller Métropolitain Délégué
JEAN GABRIEL JACOB